

RÈGLEMENT TRANSITALIA MARATHON 2023

Art.1 - ORGANISATION

Le Motoclub Strade Bianche in Moto A.s.d. , dont siège à Monte Colombo (RN) via Roma n. 1378, président Roberto Izzo, tél. 3406996903 - info@stradebiancheinmoto.it - www.stradebiancheinmoto.it - www.transitaliamarathon.com en collaboration avec MINOA GROUP sas de Mirco Urbinati et c., dont siège social à Via Ariete n. 18, 47923 Rimini, tél. 3480615440, info@minoagroup.it, www.minoagroup.it organise du **22 au 27 septembre 2023** la huitième édition du TRANSITALIA MARATHON.

Art. 2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÉNEMENT ET DU PARCOURS

- 1) L'événement a un caractère international et n'est pas compétitif mais un caractère purement historique et culturel pour permettre de découvrir les lieux, l'histoire, la culture, les traditions et l'art du peuple italien. Le parcours est divisé en 4 étapes pour un total de plus de 1000 km.
- 2) L'événement se déroulera sur routes ouvertes au public, avec l'aide des équipes de motocyclistes et d'automobilistes de l'Organisation et, le cas échéant, des forces de l'Ordre locales. Cependant, tous les participants sont tenus de **rigoureusement respecter les règles en vigueur du Code de la Route**. Le parcours lui-même est issu de cartes officielles italiennes; le kilométrage fourni par l'Organisation peut varier plus ou moins en raison de causes imprévues ou de déviations forcées. **CE N'EST PAS UNE COURSE !!!**
- 3) Compte tenu des territoires traversés qui bénéficient d'une protection naturaliste particulière, le nombre de participants est fixés dans les limites suivantes :
 - Maximum 300 participants au total pour les catégories A1, A2 et S1.
 - Maximum 100 participants au total pour la catégorie C1 Concept. Pour un total de 450 participants à l'événement, en plus des membres du staff et de presse.

Art. 3 - MOTOS ET CATÉGORIES AUTORISÉES

- 1) Les motos admises au Transitalia Marathon seront exclusivement celles des catégories indiquées ci-dessous:
 - **Cat. A1 GLORIEUSES:** catégorie individuelle de motos produites jusqu'au 31/12/1992 avec navigation par Road book et support traces GPS
 - **Cat. A2 MAXIENDURO TRAILS RALLYE MODERNES:** catégorie individuelle maxienduro, trails, et de Rallye modernes avec navigation par Road book et support traces GPS ; sont exclues les motos d'enduros spécialisées
 - **Cat. S1 EQUIPES:** catégorie équipes d'au moins trois pilotes avec formule de navigation par trace GPS pour motos maxienduro, trails et de Rallye modernes à l'exclusion des motos d'enduros spécialisées
 - **Cat. C 1 CONCEPT:** catégorie individuelle routière avec trace GPS dédiée.

- 2) Aucune autres motos autres que celles décrites ci-dessus ne seront admises à l'exception de celles du personnel de l'Organisation. Les motos de toutes les catégories doivent être en ordre avec le Code de la Route en vigueur. Pendant les opérations préliminaires à Rimini le participant dont la moto ne sera pas celle enregistrée pour l'événement et/ou non conforme aux règles du Code de la Route en vigueur, ne pourra participer à la manifestation et aucune somme ne sera remboursée.

Changement de moto: pour des raisons techniques le changement de moto doit être notifié à l'Organisation 30 jours avant le départ.

- 3) Les quads ne sont pas autorisés ainsi que les motos d'enduro spécialisées.
4) Les mousses et les plaques d'essai sont interdits.

Art. 3 bis – CATÉGORIES C1 CONCEPT

Cette catégorie naît de la volonté de renforcer l'aspect touristique de l'événement. La trace dédiée sera entièrement sur routes asphaltées secondaires et verra le passage à l'intérieur des villes et villages les plus caractéristiques de l'itinéraire avec une attention particulière aux aspects touristiques et gastronomiques et œnologiques du territoire.

Comme les autres catégories, le groupe partira du podium de départ de l'événement mais derrière les participants des catégories A1, A2 et S1 car leurs parcours par étapes sera plus court et plus fluide. Le staff de soutien sera présent ainsi qu'un tour leader qui accompagnera les participants dans l'expérience touristique du parcours.

Seuls les participants de la catégorie C1 Concept bénéficieront à l'arrivée de chaque étape et incluse dans le tarif d'une expérience touristique particulière qui se déroulera en début d'après-midi.

Le **Concept** de la catégorie est précisément de vivre l'itinéraire de l'événement dans son intimité la plus folklorique et touristique indépendamment du type de route parcourue, ceci en toute détente et sécurité pour découvrir des villages et des villes qui, sur la trace classique réservée aux catégories A1, A2 et S1 peuvent plus passer en second plan.

Les passagers sont autorisés.

Art. 4 – PARTICIPANTS AUTORISÉS

Sont admis à la manifestation tous les citoyens du monde en possession d'un permis de conduire valable pour la conduite d'une moto et en vigueur pour l'année en cours, accompagné d'un certificat de bonne santé et qui se sont affiliés pour l'année en cours à l'organisme de parrainage (FMI).

Les passagers ne sont pas autorisés pour les catégories A1, A2 et S1 mais admis pour la catégorie C1 Concept.

Art. 5 - HABILLEMENT

Afin de rendre l'événement aussi sécurisé que possible, il est obligatoire de porter des vêtements techniques adaptés, y compris des bottes, des protections et un casque homologué.

Art. 6 – POINT DE RENCONTRE ET OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Les opérations de vérification préliminaire des documents débuteront le **22 septembre 2023** à 10h00 au Piazzale Fellini - Rimini.

Les contrôles des motos, ainsi que la remise de la documentation et le briefing concernant la première étape, seront effectués pendant les journées de **samedi 23 et dimanche 24 septembre 2023** au Piazzale Fellini - Rimini à partir de 10h00 pour chaque journée.

La présence aux briefings de chaque étape est obligatoire pour les catégories A1, A2 et S1.

Art. 7 - DÉPARTS

- 1) Le départ des étapes aura lieu pour les catégories A1, A2 et S1 à 8h00 tous les matins au lieu indiqué par l'organisation. Suivront ensuite les participants de la catégorie C1 Concept.

L'ordre de départ sera de 3 pilotes toutes les minutes pour les catégories A1, A2 et S1, tandis que pour la catégorie C1 Concept les départs seront moins espacés afin de permettre de voyager en groupe.

Indépendamment de l'ordre de départ, tous les participants des catégories A1, A2 et S1 doivent tous être présents au départ à 8h00 tandis que les participants à la catégorie C1 Concept doivent se présenter au départ pour 9h30. L'Organisation se réserve le droit de décider d'avancer ou retarder les départs pour des raisons d'organisation.

- 2) Les participants sont tenus de se comporter de manière ordonnée et polie envers l'Organisation ainsi qu'envers les autres participants et le lieu d'accueil. Les participants doivent se présenter au départ en file ordonnée et courtoise **en poussant leurs motos (moteur éteint)** jusqu'à la table de départ par groupes de maximum trois pilotes à la fois, afin de récupérer le carnet de pointage muni de son timbre et seulement ensuite allumer la moto et attendre le feu vert donné par le préposé aux départs.

Art. 8 - CONTRÔLES DE PASSAGE

Pour les catégories A1, A2 et S1 : À certains endroits le long de l'itinéraire, seront disposés des contrôles de passages pour vérifier le passage de tous les véhicules ceci afin de ne laisser personne derrière.

La longueur des étapes et les horaires de départ permettront aux participants de voyager confortablement en maintenant une moyenne conseillée d'environ 35 Km/h et de toutes façons toujours en conformité avec le Code de la Route.

Art. 8 bis - VILLAGE

Les Villages de fin d'étape seront ouverts et actifs de 14h00 à 18h30 à chaque étape.
En cas d'arrivée au Village après l'heure de fermeture, le participant est obligé - sous peine d'exclusion de l'événement - de prévenir l'organisation par téléphone au numéro d'urgence ou aux numéros de l'organisation en sa possession pour signaler son arrivée en toute sécurité à l'étape.

Le carnet de pointage sera alors remis à l'organisation au point de rendez-vous pour le dîner.

Art. 9 - PÉNALITÉS

Les pénalités auxquelles le participant pourrait être exposé sont les suivantes: - Non-respect du Code de la Route (exclusion de la manifestation) - Non-respect du Règlement du Marathon Transitalia (exclusion de la manifestation) - Vêtements non conformes pour l'ensemble du parcours (exclusion de la manifestation) - Absence au briefing du soir, sauf cas exceptionnels communiqués rapidement et pour raisons sérieuses (refus de départ le lendemain et arrivée directe à l'étape par l'asphalte).

Art. 10 – REMISE DU PARCOURS

La remise du road book papier aura lieu au desk lors des opérations préliminaires le 24 et 25 septembre 2023 tandis que la **trace GPS** sera envoyée, pour les participants aux catégories A1, A2 et S1 trois jours avant le départ par email. Pour la catégorie C1 Concept l'envoi de la trace GPS se fera quelques jours avant.

Les participants doivent se présenter à l'arrivée avec la trace déjà chargée dans leurs systèmes GPS où les éléments saillants du parcours de l'étape suivante seront mis en évidence par l'Organisation.

Il est sévèrement interdit de divulguer la trace aux non-participants à l'évènement. Toute infraction sera sanctionnée selon les termes de la Loi.

Art. 11 – ZONES FERMÉES

Aux endroits d'arrivées et de départs seront disposés des zones provisoires de parking non obligatoires et non surveillées délimitées par des barrières ou indiquées par le personnel du staff présent sur place. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol et dégradation de toute nature dans ces zones.

Art. 12- ASSISTANCE MÉCANIQUE

Les véhicules d'assistance qui suivront l'événement fourniront une assistance technique et mécanique uniquement pour des problèmes pouvant être résolus sans engagement majeur de matériel et de travail. Pour les interventions plus complexes et l'utilisation de matériel et de pièces de rechange, le participant devra, dans ce cas, personnellement s'organiser. Dans le cas d'une moto à l'arrêt, nos véhicules prévoient, si possible, d'amener celle-ci sur la première route goudronnée disponible afin de faire intervenir le camion de remorquage (convention de la FMI pour la dépanneuse).

Art. 12bis – TRANSPORT BAGAGES

Le staff met deux fourgons à disposition pour le transport des bagages qui seront chargés le matin du départ et récupéré par les participants à chaque fin d'étape au Village d'arrivée. Chaque bagage devra être identifiable à l'aide d'une **étiquette portant le nom, prénom et numéro de départ**. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel dommage aux bagages rigides durant le transport ; ceux-ci sont en conséquence déconseillés. **Il n'est pas prévu un transport bagage au terme de l'événement pour rentrer à Rimini.**

Art.13- FRAIS D'INSCRIPTION

- 1) Les frais d'inscription pour chaque participant sont établis comme suit:
 - **850,00 €** par participant pour les catégories A1, A2 et S1 **avec Road Book** pour toutes les journées de l'événement
 - **800,00 €** par participant pour les catégories A1, A2 et S1 **sans Road Book** pour toutes les journées de l'événement
 - **690,00 €** par participant/passager de la catégorie **C1 Concept**

Le tarif comprend : traces GPS, carte du parcours, assistance mécanique et médicale pendant le voyage, le transport des bagages de Rimini vers chaque fin d'étapes, l'assurance événements par la FMI, assistance de premier secours, l'accès au Village, le pass identifiant et bracelet d'identification, l'accès aux soirées des dîners de fin d'étape, les gadgets souvenir, le T-shirt de l'événement et uniquement pour la catégorie C1 Concept l'expérience touristique de fin d'étape

Les frais n'incluent pas: l'adhésion obligatoire à la FMI, tous les hébergements, l'essence, les déjeuners, la récupération de véhicule avec des moyens d'urgence autres que ceux de l'organisation.

2) **Dîner** : Le participant sera en mesure d'acheter des « repas supplémentaires » pour chaque personne d'assistance qui le suivra en cours de l'itinéraire. **Le coût de chaque « repas supplémentaire » est de 35,00 €** (dans le tarif d'inscription le participant a déjà les 5 repas inclus).

Les repas supplémentaires peuvent être achetés **au plus tard le samedi 23/9/2023 au Village de Rimini**. La personne qui achètera les repas supplémentaires recevra le badge de l'événement et pourra ainsi accéder aux dîners du soir à l'intérieur des Villages de fin d'étape.

Ceux qui ne seront pas munis du badge de l'événement **ne pourront PAS participer au dîner même si cela est communiqué sur place** (car les contraintes organisationnelles ne le permettent pas).

3) **Les chauffeurs des véhicules d'assistance n'ont pas de frais d'inscription mais devront acheter des repas s'ils souhaitent participer aux dîners du soir.**

ILS NE POURRONT PAS SUIVRE LA TRACE des participants DE L'ÉVÉNEMENT, sous peine d'exclusion de la personne/équipe qu'il assiste.

4) Le tarif d'inscription indiqué ci-dessus doit être payé avec un acompte pour frais de fonctionnement (**non remboursable**) de **300,00 €** au moment de l'inscription et **le solde de 550,00 € avec Road Book ou 500,00 € sans Road Book ou € 390 C1 au plus tard le 20 juin 2023.**

Les inscriptions sans acompte visible sur homebanking une semaine après l'ouverture des inscriptions ne seront pas prises en considération et seront placées en liste d'attente; les inscriptions sans solde au 20 juin 2023 seront annulées et seront placées en liste d'attente.

Art.13 bis – REFUS DE L'INSCRIPTION

L'organisation se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser l'inscription aux participants qui ne sont pas jugés aptes/compatibles à participer à l'événement.

Art.13 ter – NUITÉES

Ni le Motoclub Strade Bianche in Moto ni Minoa Group sas ne sont des Tours Opérateurs, par conséquent les nuitées ne peuvent être inclus dans le tarif d'inscription.

Art. 14 - RENONCIATION DU PARTICIPANT

En cas de renonciation, le participant sera remboursé à hauteur de 50% des frais d'inscription entièrement payés, **UNIQUEMENT** s'il est communiqué **par courrier recommandé** avant le 1er septembre 2023 à l'adresse suivante: Motoclub Strade Bianche in Moto A.s.d. via Roma n. 1378, Monte Colombo (RN) ou bien à l'adresse de poste certifiée : **transitaliamarathon@pec.it**. Pour les renoncations après cette date, aucun montant ne sera remboursé. Les éventuels remboursements seront effectués dans les 30 jours à partir de la fin de l'événement. Aucune somme ne sera remboursée en cas de paiement d'uniquement l'acompte de 300,00 € pour les frais de fonctionnement. En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 15 - DROITS À L'IMAGE

Chaque participant à travers son inscription **AUTORISE TACITEMENT** le Motoclub Strade Bianche in Moto, organisateur de l'événement **TRANSITALIA MARATHON** à l'**EXPLOITATION** de son image. Le MC Strade Bianche in Moto pourra utiliser et divulguer ces images aussi bien pour la création de vidéos / DVD que pour la création de reportages et d'articles de journaux, et à cette fin mandatera et autorisera des professionnels du secteur pour réaliser les vidéos / photos.

Art. 16 - CONTESTATION ET CHANGEMENT DE RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement et / ou en relation avec la participation à la Transitalia **MARATHON** seront sans aucun doute résolu par le personnel affecté par le **CDE** (Comité de Délibération de l'Événement) qui décidera de manière irrévocable pour toutes les réclamations et litiges qui pourraient survenir dans l'interprétation et l'application de ce règlement. L'Organisation se réserve le droit de faire connaître, au moyen d'email et de communication, tout changement qu'elle juge

approprié d'inclure dans le présent règlement ; ceux-ci devront être considérés comme partie intégrante dudit règlement.

Art. 17 - RÈGLES GÉNÉRALES

Tous les participants par le fait même d'être inscrits, prouvent implicitement être au courant de ce Règlement qui régle l'événement dans toutes ses parties et s'engagent à s'y conformer. En cas de litige sur l'interprétation du Règlement, seul le jugement exclusif du CDE (Comité de Délibération de l'Évènement) sera valable. Par l'acte d'inscription à cet événements les participants relèvent de fait le Comité d'Organisation, les Organismes de Parrainage et tous sans aucune exclusion, de toute responsabilité pour les dommages ou incidents dérivés à eux ou à des tiers, à des biens de tiers par effet de l'événement et de leur participation à celui-ci, y compris le voyage pour se rendre au départ à Rimini et / ou tout autre endroit le long du parcours. En participant, ils affirment l'intention de renoncer à priori à toute poursuite et à tout recours à l'autorité.

N.B.: Ce règlement pourrait subir des mises à jour qui seront communiquées au cours des opérations préliminaires.